

# LES PROBLEMES POSES PAR LES TRAVAILLEURS AGES DANS LES PROFESSIONS DU BTP ... EN 1969

"Travailler dans le BTP après 50 ans", tel est le thème de nos 29<sup>èmes</sup> Journées Nationales de Santé au Travail de Deauville en juin 2007.

Les problèmes posés par les travailleurs âgés dans le BTP avaient déjà retenu antérieurement toute l'attention des médecins du Groupement, puisqu'ils avaient été l'un des deux thèmes traités à Nice en 1969 lors de nos 11<sup>èmes</sup> Journées Nationales, l'autre thème ayant été consacré au bruit.

Quels étaient ces problèmes, quels étaient les partenaires qui s'y intéressaient, quels remèdes proposés, alors que 37 ans se sont maintenant écoulés, presque la durée d'une vie professionnelle.

L'âge retenu par notre étude de 1969 était celui de 55 ans, alors que la retraite sécurité sociale était accordée à 65 ans, complétée en 1958 par celle de la C.N.R.O., aujourd'hui PROBTP.

Suivant les statistiques de la Caisse des Congés Payés, 10 % des travailleurs du BTP étaient âgés de plus de 55 ans. Même pourcentage retrouvé dans l'enquête nationale effectuée par 74 médecins du BTP, portant sur 4263 travailleurs âgés de plus de 55 ans (53 % de 55 à 60 ans; 40 % de 60 à 64 ans, 7 % de 65 ans et plus).

A noter que 38 % des travailleurs âgés de plus de 50 ans avaient été embauchés au cours des cinq dernières années. C'est dire que nous avons une population nettement plus âgée qu'actuellement et que les employeurs de l'époque n'hésitaient pas à embaucher des travailleurs "âgés".

Une inconnue, toutefois, et elle est de taille, nous ignorions tout du devenir des travailleurs qui avaient quitté le BTP.

- 42 % des travailleurs examinés présentaient un handicap ou une gêne au travail, alors que 58 % n'en présentaient pas.... Dans 51 % des cas, l'handicap était d'ordre locomoteur.
- 27 % bénéficiaient d'une aptitude avec restriction, auxquels il faut ajouter 20 % qui ne souhaitaient pas qu'elle soit formulée.
- 1 % avait été déclaré inapte, alors que 10 % des salariés aurait souhaité cette inaptitude. Il faut préciser que la retraite inaptitude était à l'époque difficilement accordée par le médecin conseil de la sécurité sociale, sans concertation aucune avec le médecin du travail.

Une mention particulière doit être consacrée aux travailleurs âgés de plus de 65 ans, soit 289 sujets au total, en très grande majorité ouvriers. Ceux-ci semblaient particulièrement bien adaptés à leur travail, soit parce qu'ils étaient "bien conservés", soit parce que, pour la moitié, ils avaient bénéficié d'un reclassement au sein de l'entreprise, type gardiennage ou petit entretien.

Actuellement le désir de partir en retraite précocement, si possible avant 60 ans, est partagé par le plus grand nombre de nos concitoyens.

En 1969, ils étaient 60 % des travailleurs à souhaiter s'arrêter avant 65 ans (on ne parlait pas de 60 ans), alors que 10 % des ouvriers souhaitaient travailler au-delà de 65 ans, ainsi que 30 % des cadres et d'employés.

C'est qu'alors la notion de retraite était encore récente, certains redoutant de ne pas y arriver financièrement, d'autres craignant de s'ennuyer. Le chantier était leur cadre de vie.

Les dirigeants de la C.N.R.O. l'avaient bien compris.

Pour lutter contre cet isolement et ce repli sur soi, ils ont très vite décidé de créer des maisons de vacances et autres lieux de détente, et de mettre sur pied des stages de préparation à la retraite, déclarations faites lors de nos Journées.

Quelques autres renseignements fournis à travers diverses communications :

- Le pourcentage d'alcooliques chez les travailleurs âgés était partiellement élevé en Champagne-Ardenne de l'ordre de 38 pour 200.
- Si l'on excepte les accidents de trajet, les travailleurs âgés avaient un taux d'accidents de travail moins élevé que les autres travailleurs, suivant le médecin conseil du Comité National OPPBTP.
- Les ouvriers du BTP se rééduquent beaucoup plus rapidement que les "bureaucrates", suivant le Chef de Service de Médecine Physique du C.H.U. de Nice.

Un gérontologue de renom, le Professeur BOURLIERE nous a fourni sa conception du vieillissement. Les données avancées n'ont guère varié avec le temps. Une chose est sûre, nous sommes inégaux devant le vieillissement.

C'est à partir de 25 ans que l'organisme humain amorce son vieillissement, notamment en matière de masse musculaire. Notre stock de neurones s'épuise progressivement, sans se renouveler, mais heureusement il est important.

Si le vieillissement est génétiquement programmé, il peut être retardé par une saine alimentation et de bonnes conditions de vie et de travail. Grâce aussi aux avancées de la médecine, notre espérance de vie s'est accrue de plus de 7 ans, depuis 1969, ce dont les travailleurs du BTP peuvent se réjouir.

Le but premier du Groupement a toujours été de rendre plus efficace la Médecine du Travail du BTP, pour le plus grand bien des différentes composantes des entreprises de nos professions.

Un véritable esprit d'équipe s'est créé au fil des années, dans une ambiance oh combien amicale.

Beaucoup de temps était réservé au travail, mais la détente a aussi fait partie de nos préoccupations.

Cette ambiance, à la fois studieuse, chaleureuse et amicale, ne s'est pas évanouie au fil des années et s'est retrouvée sans exception, dans chacun des congrès BTP.

**Jean CATOIR**

*Président honoraire du GNMSTBTP*